

MASTÈRE 2

COMPLIANCE, PRÉVENTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

PRÉREQUIS

Le Mastère 2 Compliance Prévention des risques et contrôle interne est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit, de gestion ou diplômés d'écoles de commerce, désireux d'acquérir une spécialisation en droit social. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées grâce à un accompagnement particulier.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :
Helene Maramande - Email : hmarmande@ecoleisd.com
Tel : 01.40.70.46.15

DÉLAI DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES:

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. De fait, le cadre juridique évolue afin de s'adapter aux mutations technologiques de notre société. Ainsi, le DPO conseille et accompagne le(s) organisme(s) le désignant dans la conformité avec le cadre légal relatif aux données personnelles. À l'issue de la formation, les étudiants seront capables de :

- Bloc 1 : Définir les besoins de l'entreprise en termes de sécurité et de conformité
- Bloc 2 : Implémenter une politique de sécurité et de conformité des données personnelles
- Bloc 3 : Gérer un incident de sécurité et/ou de conformité de protection des données personnelles
- Bloc 4 : Accompagner les utilisateurs aux règles relatives à la protection des données personnelles

Les 4 blocs de compétences doivent être acquis pour obtenir l'intégralité de la certification professionnelle.

DURÉE

368 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

PERFORMANCE

- Taux de satisfaction relatif à la qualité de l'enseignement délivré par l'ISD : 90,60 %
- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil : 97,87 %
- 93,42 % des étudiants estiment que l'alternance leur a permis d'avancer dans leur projet professionnel

Diplôme d'école hors cursus universitaire menant aux professions du droit en entreprise. Les professions réglementées ne sont pas accessibles sauf à être déjà titulaire d'un Master universitaire (M1 ou M2 universitaire en fonction de la profession réglementée projetée).

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère 2 Compliance Prévention des risques et contrôle interne :

- 1re session de cours : du 28 octobre au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning.)
- 2e session de cours : du 2 janvier au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10 % de ses cours en module e-learning.)

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

Indicateurs

Taux de réussite à la certification : 90%
Taux de poursuite d'étude : 0,3% à l'issue du Bac+5
Taux d'interruption en cours de formation : 21,8 %

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus. Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant

- Présentation d'un ou plusieurs projets réalisés en amont de la session : 45 minutes. Le candidat effectue une présentation d'un ou plusieurs projets devant le jury. Il s'appuie sur un support de présentation préparé avant la session d'examen. Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir. Le jury notifie dans la grille d'évaluation des compétences les compétences dont la modalité d'évaluation est satisfaite.
- Entretien technique : 30 minutes. À l'issue de la présentation, le jury conduit l'entretien technique en questionnant le candidat sur les compétences qui n'ont pas été démontrées durant la présentation des projets réalisés en amont de la session.
- Entretien final : 15 minutes. Le jury s'assure que le candidat connaît le contexte des métiers visés par la certification professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel sur trois campus au choix : Paris, Lyon et Bordeaux ou en e-learning. A Paris, les cours ont lieu sur deux sites :

- Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e
- 7 salles de classes à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e, permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions"
- L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'e-learning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

TARIFS

Prise en charge à 100% des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :

Le master est un master en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100% par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80% et 100% du SMIC.

A défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme 5520 euros l'année payable en 7 fois.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différente manière :

La gratification de stage

- L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.
- Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.

Le prêt étudiant

- L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.
- Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous accompagnera dans vos démarches auprès de sa banque partenaire.

L'autofinancement

L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. Les frais de scolarité s'élèvent à la somme de 5520 euros. Un paiement échelonné dans le temps est possible.

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

DÉBOUCHÉS

Ce Master conduit aux professions suivantes :

- Délégué à la protection des données
- Data Protection Officer (DPO)
- Chargé de protection des données personnelles
- Référent RGPD et protection des données
- Chargé de conformité RGPD
- Juriste DPO
- Consultant RGPD
- Chargé de mission RGPD

Titre RNCP de niveau 7 délivré sous convention de partenariat avec l'école La Plateforme donnant accès au concours de la magistrature. Les autres professions réglementées ne sont pas accessibles sauf à être déjà titulaire d'un Master universitaire (M1 ou M2 universitaire en fonction de la profession réglementée projetée).